Nations Unies A/67/780/Add.9

Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Points 146 et 158 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1er juillet au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	545 470 600 dollars
Dépenses de 2011/12	545 303 200 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	167 400 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	524 010 000 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2012/13[a]	520 493 000 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2012/13[a]	3 517 000 dollars
Projet de budget du Secrétaire général for 2013/14	484 558 800 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	484 558 800 dollars

[a] Montant estimatif au 31 janvier 2013.

13-30552 (F) 260413 030513

Merci de recycler

I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général relatives à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, et a formulé des observations selon que de besoin dans les paragraphes ci-après.**

2. À l'occasion de l'examen du financement de la FINUL, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements jusqu'au 3 avril 2013, date à laquelle les dernières réponses écrites ont été reçues. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour son examen est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées formulées par le Comité sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 et les questions transversales concernant ces opérations figurent dans les rapports correspondants (voir documents à paraître, A/67/782 et A/67/780 respectivement).

II. Exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juillet 2012

3. Dans sa résolution 65/303, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 545 470 600 dollars (montant net : 533 183 200 dollars) au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses pour l'exercice s'est élevé à 545 303 200 dollars (montant net : 531 928 000 dollars), soit un solde inutilisé de 167 400 dollars en termes bruts (montant net 1 255 200 dollars). Le taux d'exécution du budget a été proche de 100 %. La sous-utilisation des crédits au titre des contingents militaires a été contrebalancée en partie par des dépenses supérieures aux prévisions pour le personnel civil et les opérations. Les écarts sont analysés en détail à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/67/631).

4. Le Comité consultatif note au paragraphe 25 du rapport sur l'exécution du budget que les ressources ayant dû être réaffectées à des activités opérationnelles prioritaires, la direction de la FINUL a décidé de ne pas déplacer la station de carburant et le stock de réserve stratégique à Green Hill Camp comme prévu initialement (voir A/65/756, par. 84). Ayant demandé des précisions, il a été informé que le coût des carburants avait augmenté de 47,5 % durant l'exercice et que la projection des dépenses montrait que les fonds ne seraient pas suffisants pour couvrir les hausses. La Force avait décidé de réaffecter des ressources initialement destinées à des projets de construction et de réinstallation afin de garantir un approvisionnement en carburants régulier pour toutes les activités opérationnelles.

5. On trouvera ci-après à la section consacrée au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 15 avril 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 6 381 311 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à la même date s'élevaient à 6 272 872 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 108 439 000 dollars. Le Comité a également été informé qu'au 31 décembre 2012, le montant dû au titre des contingents s'élevait à 24 789 000 dollars, et qu'il était de 40 014 000 dollars pour le matériel appartenant aux contingents. Toujours au 15 avril 2013, le solde de trésorerie de la Force s'élevait à 269 900 000 dollars. Déduction faite de la réserve de trésorerie de fonctionnement de trois mois (60 611 000 dollars, hors remboursements aux pays ayant fourni des contingents), le solde de 209 289 000 dollars était suffisant pour rembourser les pays ayant fourni des contingents à la prochaine échéance programmée pour juin 2013.

7. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2012, le montant payé s'élevait à 22 002 000 dollars pour 512 demandes adressées à la Force depuis sa création. Une demande était en instance. **Le Comité compte sur un règlement rapide de ce dossier**.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2013, l'occupation des postes de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établissait comme suit :

Catégorie	*Effectif autorisé*[a]	*Effectif réel*	*Taux de vacance de poste (pourcentage)*
Contingents	15 000	10 693	28,7
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	370	330	10,8
Personnel recruté sur le plan national	717	653	8,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	3	3	–

[a] Effectif maximum autorisé pour l'exercice.

9. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013. Le montant brut des dépenses au 31 janvier 2013 s'élevait à 285 675 600 dollars. À la clôture de l'exercice en cours, le montant indicatif des dépenses serait de 520 493 000 dollars, contre un crédit ouvert de 524 010 000 dollars, d'où un solde inutilisé d'un montant estimé à 3 517 000 dollars.

10. Lors de l'examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que la FINUL comptait faire 938 100 dollars d'économies durant 2012/13 grâce à l'annulation de services de liaisons par satellite avec l'utilisation des lignes louées au Moyen-Orient. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le coût des liaisons satellitaires était estimé à 570 000 dollars pour 2013/14, en prenant en compte la mise en service d'Umoja et la suppression de certains éléments faisant double emploi.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

A. Mandat et résultats escomptés

11. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la FINUL par ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), l'a élargi par sa résolution 1701 (2006) et l'a prorogé par des résolutions ultérieures. La prorogation la plus récente, jusqu'au 31 août 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2064 (2012).

12. Les hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Force pour 2013/14 sont décrites aux paragraphes 7 à 16 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/747). Ainsi qu'indiqué au paragraphe 7, la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles en mettant particulièrement l'accent sur les priorités stratégiques et les recommandations formulées dans le bilan stratégique de la Force présenté par le Secrétaire général dans une lettre du 12 mars 2012 (S/2012/151) adressée au Président du Conseil de sécurité, le Conseil ayant exprimé son soutien sans réserve à leur application dans sa résolution 2064 (2012). Ces priorités sont les suivantes : a) instaurer une approche intégrée et globale de l'application de la résolution 1701 (2006), hiérarchiser les objectifs de l'ONU et assurer une meilleure intégration entre la FINUL, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies; b) impliquer davantage le Gouvernement du Liban dans l'application de la résolution 1701 (2006), en particulier en cherchant à augmenter sa participation et celle des ministères et institutions de sécurité au Sud-Liban; c) renforcer la capacité des forces armées libanaises, non seulement parce que cela se révèle nécessaire à la prise graduelle d'un contrôle effectif et durable de la zone d'opérations de la FINUL et des eaux territoriales libanaises, mais également parce que cela contribue à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent.

13. Au paragraphe 13 du document budgétaire, le Secrétaire général indique que, si aucun changement n'est envisagé dans le mandat de la FINUL, il est prévu d'en réorienter l'exécution sur le plan qualitatif, dans le sens des recommandations formulées dans le bilan stratégique, afin de faire en sorte que les activités opérationnelles de la Force aient plus d'impact au service des objectifs fixés dans la résolution 1701 (2006). Il s'agit de tirer parti des atouts de la Force pour avancer vers les objectifs primordiaux que sont l'obtention d'un cessez-le-feu permanent et d'un règlement à long terme du conflit. Le Secrétaire général propose donc de renforcer les moyens de la FINUL dans le domaine des affaires civiles ainsi que dans celui de la coordination de la communication avec le public. Il est ainsi prévu de renforcer les composantes opérations et appui avec la définition des fonctions du Bureau du Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles ainsi que la rationalisation et le regroupement d'un certain nombre de fonctions de bureau. Les observations détaillées du Comité consultatif sur les propositions d'effectifs correspondantes sont exposées aux paragraphes 21 à 31.

14. Les paragraphes 17 à 25 du document budgétaire sont consacrés à la coopération de la FINUL avec les missions de la région en 2013/14. Le Comité consultatif note que la Force continuera de remplir la fonction de coordonnateur régional en matière de services informatiques et de télécommunications, de déontologie et discipline, ainsi que d'activités relatives au VIH/sida et au contrôle

de quatre autres missions de la région, à savoir la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Elle continuera de conduire les initiatives menées à l'échelon régional en matière de formation en fournissant un appui aux autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies dans la région.

15. Le Comité consultatif relève au paragraphe 6 du document budgétaire que, à l'issue de 18 mois de consultations avec le Gouvernement libanais, un accord a été trouvé sur l'achat de nouveaux locaux pour le bureau de la FINUL à Beyrouth. La Force devrait emménager dans ce nouveau lieu d'ici au 1er juillet 2013. Ayant demandé des précisions au sujet de la proposition d'ouvrir un bureau de la FINUL à Tel-Aviv, le Comité a été informé que le dossier était au point mort. Il est indiqué dans le document budgétaire que la création de ce bureau reste une priorité élevée pour la Force.

B. Ressources nécessaires

16. Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, qui couvre le déploiement de 15 000 militaires, 352 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 694 agents recrutés sur le plan national, s'élève à 484 558 800 dollars (montant brut), soit une diminution de 39 451 200 dollars, ou 7,5 % en termes bruts, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2012/2013 (524 010 000 dollars). Le Comité consultatif note que, sur la base des prévisions de dépenses (520 493 000 dollars) de 2012/13 (voir plus haut par. 9), la diminution des ressources nécessaires pour 2013/14 serait de 35 934 200 dollars, soit 6,9 %. La diminution globale est attribuable principalement à la réduction des effectifs militaires et civils. L'explication détaillée des ressources financières demandées et des variations figure aux sections II et IV du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/747). Comme indiqué au paragraphe 77 du document budgétaire, les prévisions de dépenses pour 2013/14 tiennent compte de l'obtention de gains d'efficience d'un montant estimé à 2 547 400 dollars. **Tout en se félicitant des mesures prises par le Secrétaire général pour réduire les dépenses de la FINUL, le Comité consultatif réitère son observation antérieure selon laquelle les réductions et les mesures budgétaires visant à réaliser des économies ne sauraient hypothéquer les activités dont doivent s'acquitter les missions** (voir A/67/604, par. 20).

1. Personnel militaire

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2012/13*[a]	*Effectif proposé pour 2013/14*[a]	*Variation*
Contingents	15 000	15 000	–

[a] Effectif maximum autorisé pour l'exercice.

17. Les ressources nécessaires au titre du personnel militaire pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 260 119 700 dollars, soit une diminution de 31 828 000 dollars, ou 10,9 %, par rapport au montant de

291 947 700 dollars alloué pour 2012/13. Cette diminution tient principalement à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 26,5 %, contre 20 % en 2012/13, et à l'exclusion du versement d'un montant supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents, qui avait été approuvé pour 2012/13, en partie contrebalancée par la hausse des crédits demandés pour l'achat des rations (A/67/747, par. 90).

18. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 79 du document budgétaire, l'abattement proposé de 26,5 % pour délais de déploiement des militaires tient compte de la réduction possible du nombre de militaires, dans les limites de l'effectif autorisé de 15 000 soldats, de la situation sur le terrain ainsi que des observations formulées dans l'étude des moyens militaires (faisant partie du bilan stratégique) qui prévoit une force resserrée mais non moins capable.

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2012/13*[a]	*Effectif proposé pour 2013/14*[a]	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	370	352	(18)
Personnel recruté sur le plan national	717	694	(23)
Emplois de temporaire	3	–	(3)

19. Les ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 96 370 300 dollars, soit une diminution de 5 181 300 dollars, ou 5,1 %, par rapport au crédit de 101 551 600 dollars ouvert pour 2012/13. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses au titre du personnel civil sont les suivants : 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, 10 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 8 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre 10 %, 20 % et 9 %, respectivement, pour l'exercice précédent. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 79 du document budgétaire, les taux de vacance prévus au titre du personnel civil sont basés sur les tendances récentes en matière d'occupation des postes, les taux effectifs pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2012, et sur la diminution nette des effectifs proposés, soit 44 postes et emplois de temporaire (voir par. 20 à 31 ci-après).

Recommandations relatives aux postes

20. Le Secrétaire général propose une série de modifications du tableau d'effectifs, qui visent essentiellement à appliquer les recommandations formulées dans le bilan stratégique. Pour résumer :

a) À la Direction exécutive et administration, il est proposé de créer, par transfert de postes existants, un bureau du commandant adjoint de la Force afin de décharger le commandant de la Force et ses collaborateurs immédiats de la coordination des activités civiles et militaires courantes. La section des affaires juridiques sera également renforcée;

b) La composante 1 : opérations sera renforcée et resserrée en renommant le poste de Directeur des affaires politiques et civiles, qui deviendra le poste de Chef de mission adjoint. Les postes de la Cellule d'analyse conjointe de la mission et du Groupe VIH/sida seront transférés dans leur intégralité à cette composante et le Bureau des affaires civiles sera renforcé;

c) En ce qui concerne la composante 2 : appui, il est proposé de réaligner la structure de la Division de l'appui à la Mission afin d'améliorer la prestation des services et de faire jouer les synergies grâce au regroupement des fonctions financières, logistiques et administratives. Dans ce contexte et conformément aux recommandations formulées dans le troisième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/67/633), les bureaux du Chef des services administratifs et du Chef des services d'appui intégré seront supprimés et les rôles et fonctions des deux postes de chef seront redéfinis et regroupés dans un même poste de Directeur adjoint de l'appui aux missions. De plus, la Section du budget et la Section des finances fusionneront dans une même section appelée Section du budget et des finances, de manière à rationaliser et regrouper la gestion des ressources et la comptabilité afin d'améliorer le contrôle et l'établissement des rapports. La description détaillée des changements d'effectifs proposés pour chaque composante figure dans le document budgétaire (A/67/747, par. 28 à 75). La liste des changements est donnée en annexe au présent rapport.

Créations de poste

21. À la Section des affaires juridiques (direction exécutive et administration), le Secrétaire général propose la création d'un poste de juriste (P-3) qui viendrait renforcer l'effectif de la Section pour lui permettre de faire face à son surcroît de travail (ibid., par. 31 et 33). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Section avait récemment été chargée de tâches supplémentaires, dont la participation au mécanisme tripartite et au dialogue stratégique, et qu'elle s'occupait davantage des questions liées à la protection des civils et à la protection maritime. En conséquence, durant 2013/14, la Section assumerait de nouvelles fonctions qui nécessiteraient des moyens supplémentaires. **À la lumière des justifications fournies, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création d'un poste de juriste de la classe P-3**.

22. Il est proposé de renforcer le Bureau des affaires civiles (composante 1 : opérations) en créant quatre postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1re classe recruté sur le plan national). Le Secrétaire général indique que deux postes seraient affectés à la Cellule de coordination des affaires civiles à Naqoura et les deux autres à l'équipe chargée des affaires civiles dans le secteur est. Les titulaires des postes apporteraient leur concours et leur appui aux spécialistes des affaires civiles (P-3) affectés à ces services (ibid., par. 40, 42 et 43). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création de quatre postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1re classe recruté sur le plan national)**.

Reclassements de postes

23. À la Section des affaires juridiques, le Secrétaire général propose de reclasser de P-3 à P-4 un poste de juriste dont le titulaire remplirait aussi la fonction d'adjoint du Chef de la Section, et qui serait chargé de fournir un appui juridique axé sur des questions complexes de droit international, public, privé et administratif, telles que

la surveillance de la Ligne bleue par la Force, les questions juridiques et les considérations de sécurité touchant les opérations maritimes, les questions juridiques liées aux territoires occupés et certains aspects du droit international humanitaire (ibid., par. 32). **À la lumière de la justification fournie, et compte tenu notamment de l'augmentation de la charge de travail de la Section mentionnée plus haut au paragraphe 21, le Comité consultatif ne voit pas d'objection au reclassement de P-3 à P-4 du poste de juriste**.

24. Au Bureau des affaires civiles, il est proposé de reclasser le poste de spécialiste des affaires civiles de la classe P-4 à la classe P-5 (spécialiste hors classe). Le Secrétaire général indique au paragraphe 41 du document budgétaire que le spécialiste des affaires civiles hors classe (P5) serait chargé entre autres de superviser les activités relatives aux affaires civiles dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment de prévenir et réduire les conflits, veiller aux bonnes relations entre la Force et les populations locales, gérer les projets à effet rapide ainsi que d'autres initiatives locales et former le personnel de la FINUL aux particularités du conflit et à la culture locale. Le titulaire aiderait en outre l'armée libanaise à mieux coordonner les activités civilo-militaires et la communication avec les habitants et à élargir l'accès aux services dans le sud du Liban. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au reclassement de la classe P-4 à la classe P-5 du poste de spécialiste des affaires civiles**.

Transformations de postes

25. Le Secrétaire général propose les transformations de postes ci-après, toutes dans la composante 2 : appui :

a) Dans l'équipe Déontologie et discipline, transformation en postes d'emplois de temporaire (1 spécialiste P-4 de la déontologie et de la discipline, 1 fonctionnaire P-2 chargé des rapports et 1 assistant administratif du Service mobile) précédemment financés au moyen de ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). À l'appui de sa proposition, le Secrétaire général explique que les fonctions correspondantes sont devenues partie intégrante des opérations de maintien de la paix et sont considérées comme revêtant un caractère continu (ibid., par. 47);

b) Dans la Section de la sécurité, il est proposé de transformer un poste P-2 d'agent responsable de la sécurité en poste de la catégorie du Service mobile, ainsi qu'un poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, afin de renforcer les moyens de la section dans le domaine de la sécurité incendie, de la planification et de la formation (ibid., par. 48 à 50);

c) Dans le Groupe de la mise aux normes et du suivi, il est proposé de transformer un poste P-3 de fonctionnaire d'administration en poste de la catégorie du Service mobile. Selon le Secrétaire général, la transformation répond entre autres à la nécessité de tirer le meilleur parti des réformes récentes dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de faciliter une planification des effectifs et une gestion de la relève efficaces (ibid., par. 54);

d) Au Service régional de l'informatique et des communications, il est proposé de transformer un poste de technicien des télécommunications (agent du Service mobile) en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan

national, dans le cadre de la transformation des postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national (ibid., par. 75).

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transformations de postes susmentionnées.

Réaffectations et transferts de postes

26. Le Secrétaire général propose un grand nombre de réaffectations et transferts de postes pour 2013/14. Ses propositions sont énumérées en détail en annexe au présent rapport, et sont résumées dans les paragraphes ci-après.

27. À la direction exécutive et administration, il est proposé de :

a) Réaffecter un poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Section des services médicaux au Bureau du commandant de la Force et de l'attribuer à un coordonnateur afin de renforcer les fonctions de coordination et de liaison de ce bureau (ibid., par. 29);

b) Transférer trois postes (1 D-2, 1 P-4 et 1 agent du Service mobile) du Bureau du commandant de la Force au nouveau Bureau du commandant adjoint de la Force afin de renforcer la structure de fonctionnement et de commandement et de décharger le commandant de la Force et ses proches collaborateurs de la coordination des activités militaires et civiles courantes (ibid., par. 28);

c) Transférer tout l'effectif de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la composante 1 : opérations, étant donné que le Chef de mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles assurerait la direction et le contrôle directs des activités de la Cellule (ibid., par. 34).

28. Dans la composante 1 : opérations, le Secrétaire général propose de :

a) Réaffecter deux postes P-3, un de la Section des services médicaux et un de la Section des finances, aux fonctions de spécialiste des affaires civiles, afin de renforcer le Bureau des affaires civiles (ibid., par. 40, 42 et 43);

b) Transférer l'effectif combiné du Groupe du VIH/sida (1 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) de la composante 2 : appui, étant donné que le Chef de Mission adjoint et Directeur des affaires politiques et civiles assurerait la direction et le contrôle directs des activités du Groupe (ibid., par. 44).

29. Dans la composante 2 : appui, il est proposé de :

a) Transférer 33 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 7 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 21 agents des services généraux) des anciennes Sections du budget et des finances à la nouvelle Section du budget et des finances du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission (ibid., par. 55);

b) Transférer six postes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux) du Bureau du Chef des services d'appui intégrés et réaffecter cinq postes du Bureau du Chef des services administratifs (1 D-1, 1 P-5, 1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au nouveau Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission (ibid., par. 60);

c) Transférer huit postes (1 P-3 et 7 agents des services généraux) de la Section des services généraux à la Section de la gestion du matériel afin de tenir compte des résultats de l'analyse Lean Six Sigma (ibid., par. 66);

d) Réaffecter trois postes d'assistant aux services linguistiques (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Centre des opérations logistiques conjointes, qui seraient attribués à des chauffeurs pour faire face à l'augmentation de la charge de travail (ibid., par. 71);

e) Transférer les postes du Groupe de gestion de l'environnement (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et réaffecter deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Centre des opérations logistiques conjointes au Service régional de l'informatique et des communications conformément aux mesures relatives à la protection de l'environnement dans les missions de maintien de la paix et à la décision prise de les intégrer dans toutes les activités de la Force (ibid., par. 75).

30. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions susmentionnées relatives aux transferts et réaffectations de postes.**

Suppressions de postes

31. Le Secrétaire général propose de supprimer 49 postes, à savoir : 1 poste D-1 de Chef des services administratifs, 2 postes P-5 (1 Chef du budget et 1 Chef des transports), 1 poste P-3 (logisticien), 16 postes d'agent du Service mobile (2 assistants chargés des ressources humaines, 1 administrateur de base de données, 1 assistant (finances), 2 assistants administratifs, 1 fonctionnaire chargé du contrôle du matériel et des stocks, 1 fonctionnaire chargé des carburants, 1 assistant au contrôle des mouvements, 2 fonctionnaires chargés de la gestion des installations, 1 assistant (soutien logistique), 2 assistants (transports), 1 assistant (stocks et fournitures), 1 assistant informaticien et 29 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant (achats), 5 assistants (maintenance), 1 assistant (réception et inspection), 1 assistant d'équipe (voyages), 11 assistants aux services linguistiques, 2 assistants (cession du matériel), 3 maçons et 5 assistants administratifs) (ibid., par. 28 et 60 à 75). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la suppression des 49 postes susmentionnés**.

3. Dépenses opérationnelles

Montant alloué 2012/13	*Montant proposé 2013/14*	*Variation*
130 510 700	128 068 800	(2 441 900)

32. Les prévisions relatives aux dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 128 068 800 dollars, ce qui représente une diminution de 2 441 900 dollars (1,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2012/13. Le Secrétaire général propose une diminution au titre de tous les objets de dépense, à l'exception des frais de transports maritimes ou fluviaux et des dépenses d'informatique.

Installations et infrastructures

33. Les dépenses prévues au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 47 515 200 dollars, ce qui représente une diminution de 4 782 500 dollars (9,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. La diminution des montants prévus s'explique en partie par la réduction de 5 % des dépenses prévues pour le gazole correspondant à l'évolution récente de la consommation (ibid., par. 96).

34. Le Comité consultatif note, dans le rapport sur l'exécution du budget, que l'introduction d'un système d'injection directe plus efficace pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU a permis d'améliorer de 20 % le rendement énergétique (A/67/631, par. 21). Parallèlement toutefois, le complément d'information communiqué au Comité révèle que les dépenses au titre des carburants, huiles et lubrifiants ont augmenté de 58,7 % en 2011/12, en raison d'une hausse de 47,5 % du prix du gazole ainsi que d'une augmentation de la consommation des groupes électrogènes imputable à des conditions météorologiques extrêmes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les nouveaux groupes électrogènes dotés du système d'injection directe plus efficace avaient été commandés vers la fin de l'exercice et que, par conséquent les incidences sur la consommation totale de carburant au cours dudit exercice ne s'étaient pas fait pleinement sentir. Qui plus est, les groupes électrogènes n'avaient été installés qu'au camp de Naqoura, et non sur l'ensemble du territoire de la mission. De surcroît, l'hiver 2011/12 avait été plus froid que la normale, si bien qu'il avait fallu redéployer des systèmes de chauffage supplémentaires, ce qui a entraîné une augmentation de 1,5 % de la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes.

35. **Le Comité consultatif se félicite des mesures prises et prévues pour réduire la consommation de carburant des groupes électrogènes à la FINUL. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'étudier, si les circonstances le permettent, l'applicabilité à d'autres missions de maintien de la paix du nouveau système d'injection directe pour les groupes électrogènes appartenant à l'ONU, et de rendre compte de ses conclusions dans son prochain rapport d'ensemble**.

Transports terrestres

36. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 8 219 600 dollars, ce qui représente une diminution de 342 300 dollars (4 %) par rapport au crédit ouvert pour 2012/13. Le Secrétaire général indique que la diminution des montants prévus s'explique essentiellement par : a) la baisse prévue de la consommation d'essence et de gazole – de 6,0 millions de litres en 2012/13 à 5,8 millions de litres en 2013/14; b) le fait que l'installation des deux nouveaux ateliers d'entretien et de réparation des véhicules ait été achevée en 2012/13 de sorte qu'il y aura moins de matériel d'atelier à acheter; et c) la diminution des versements au titre de l'assurance responsabilité due à la baisse (de 2 554 en 2012/13 à 2 106 en 2013/14) du nombre de véhicules appartenant aux contingents. Cette variation est en partie contrebalancée par l'augmentation des montants demandés au titre du remplacement de deux ambulances et de la location de nouveaux autocars lourds pour le transport des contingents par la route (A/67/747, par. 97 et 98).

37. Le Comité consultatif note que, durant l'exercice, la FINUL a appliqué des restrictions et des mesures d'économie qui ont permis de réduire de 9,4 % la consommation de carburants (A/67/631, par. 21). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Force avait prolongé le cycle d'entretien de son parc de véhicules et avait pour ce faire mis en place le système CarLog. L'entretien des véhicules, y compris des véhicules blindés de transport de troupes, était assuré en interne par le personnel en place. Comme l'indique la section VI du rapport sur l'exécution du budget, cette initiative a permis d'économiser 0,66 million de dollars au cours de l'exercice 2011/12. Le Comité a en outre été informé que la FINUL avait enquêté sur l'occupation des véhicules, ce qui avait amené à appliquer des mesures destinées à encourager l'utilisation en partage de véhicules, réduit au minimum l'utilisation de véhicules pour les navettes entre Naqoura et Tyr, et permis de passer des véhicules par pertes et profits sans avoir à les remplacer.

38. Par ailleurs, le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011, le Comité des commissaires aux comptes a noté que, selon le coefficient standard, le nombre de véhicules assignés au personnel de la FINUL recruté sur le plan international avait considérablement dépassé les prestations dues. Les commissaires aux comptes ont également observé qu'un nombre important de véhicules légers, transportant pour la plupart un seul passager, effectuaient quotidiennement le trajet entre Tyr, où le personnel est logé, et le siège de la FINUL situé à Naqoura (voir A/66/5, vol. II, chap. II, par. 215 et 218). Dans leur tout dernier rapport, ils ont constaté qu'il n'avait pas été suffisamment tenu compte de la proportion réelle de véhicules légers de transport de passagers sur le terrain lors de l'examen du budget véhicules au Siège de l'ONU (A/67/5 (Vol. II), chap. II, par. 122). Dans son rapport le plus récent sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le Secrétaire général note qu'entre octobre 2011 et juillet 2012, la FINUL a réduit son parc de véhicules légers de 30 unités. En août 2012, le Comité du parc automobile de la Mission a recommandé qu'elle se sépare de 15 autres véhicules. Le Secrétaire général indique que d'ici à la fin de juillet 2013, les 45 véhicules en question auront été sortis du bilan (A/67/741, par. 72).

39. Le Comité consultatif note, à la lecture de la partie B de la section VI du rapport sur le budget de la Force que, comme suite à sa recommandation en faveur d'un réexamen de l'utilisation du parc de véhicules, la FINUL a mis en place un service de navette par autocar entre Tyr et Naqoura pour le transport du personnel. Toutefois, le commandant de la Force a dû suspendre ce service le 19 avril 2012, en raison de risques pour la sécurité. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les restrictions sur les transports collectifs étaient toujours en place. **Le Comité consultatif ne doute pas que la mesure de transport collectif sera réintroduite lorsque les conditions de sécurité le permettront**.

40. **Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par la FINUL pour réduire son utilisation de véhicules et sa consommation de carburant, et pour aligner son parc de véhicules sur les coefficients standard. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de suivre la situation**.

Transports aériens

41. Les dépenses prévues au titre des transports aériens pour 2013/14 s'élèvent à 6 056 800 dollars, soit une diminution de 458 600 dollars (7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. Selon le Secrétaire général, la diminution des montants prévus s'explique essentiellement par la réduction (de 1 800 en 2012/13 à 1 600 en 2013/14) du nombre d'heures de vol prévues pour sept hélicoptères, et par la baisse du coût unitaire du carburant d'aviation (A/67/747, par. 99). Le Comité consultatif note que la réduction du nombre d'heures de vol est une tendance qui s'est amorcée au cours de l'exercice, lorsque la Force a voulu opter, autant que possible, pour le transport routier de préférence au transport aérien. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général, le Comité a été informé qu'au 7 mars 2013, la Force avait déjà réussi à réduire de 200 le nombre d'heures de vol prévues pour 2012/13. **Le Comité consultatif félicite la FINUL pour les efforts qu'elle déploie afin de gérer ses transports d'une manière globale de sorte à maîtriser ses dépenses de transport aérien sans nuire à l'exécution de son mandat. Les éventuelles économies réalisées devraient être clairement signalées dans les rapports sur l'exécution des budgets correspondants**.

Transports maritimes ou fluviaux

42. Les dépenses prévues au titre des transports maritimes ou fluviaux pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 37 495 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 5 702 600 dollars (17,9 %) par rapport au crédit ouvert pour 2012/13. Comme l'indique le Secrétaire général, l'augmentation des montants prévus s'explique entre autres par la location et l'exploitation d'un transbordeur de passagers et de véhicules affrété, selon les besoins, pour appuyer les opérations logistiques, notamment pour le transport de personnel militaire entre Naqoura et Beyrouth (ibid., par. 100).

43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transbordeur de passagers et de véhicules était utilisé pour répondre à la nécessité de disposer d'un itinéraire de transport autre que la principale voie d'approvisionnement reliant Naqoura à Beyrouth. La FINUL acheminait chaque année près de 30 000 personnes et plus d'un millier de conteneurs en moyenne sur cette route. En 2010, des engins explosifs improvisés avaient pris pour cible, à deux reprises, des membres de contingents, si bien qu'il avait fallu adopter des mesures de précaution supplémentaires pour tout déplacement par la route, ce qui a augmenté sa complexité et son coût. La direction de la mission avait donc décidé qu'une chaîne d'approvisionnement d'une telle envergure ne devait pas être tributaire d'un itinéraire unique et vulnérable dont la fermeture compromettrait l'ensemble des opérations de la Force. Après avoir examiné diverses options, notamment la mise en place d'un pont aérien, il a été conclu que la seule option viable était l'établissement d'une navette maritime par transbordeur.

44. En ce qui concerne le Groupe d'intervention navale, le Secrétaire général indique dans le document budgétaire qu'en 2013/14, le Groupe disposera de huit navires (3 frégates, 4 patrouilleurs et 1 patrouilleur offshore). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément au concept des opérations de la FINUL, le Groupe avait besoin de 4 frégates avec 4 hélicoptères, et de 4 corvettes/patrouilleurs offshore/patrouilleurs rapides. Il

dispose actuellement de 3 frégates avec 2 hélicoptères, 1 corvette/patrouilleur offshore et 4 patrouilleurs rapides.

Informatique

45. Les dépenses prévues au titre de l'informatique pour 2013/14 s'élèvent à 3 536 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 654 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. L'augmentation des montants prévus s'explique par l'augmentation des besoins en services contractuels pour l'appui technique de premier, deuxième et troisième niveaux et la mise à niveau/à jour des logiciels, y compris le Field Support Suite facilitant la mise en service d'Umoja et les services d'assistance technique centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications. Cette variation est en partie compensée par la baisse des montants prévus au titre des licences d'utilisation, lesquelles font l'objet d'une gestion centralisée, et pour les pièces de rechange (ibid., par. 102).

46. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport sur l'exécution du budget et projet de budget pour la FINUL, il a été d'avis que la Force devrait examiner de plus près son parc d'ordinateurs (A/66/718/Add.4, par. 41). Le Comité note, d'après les propositions faites par le Secrétaire général pour 2013/14, que le nombre d'ordinateurs de bureau devrait augmenter (de 1 697 à 1 735), tandis que le nombre d'ordinateurs portables devrait diminuer (de 337 à 275), tout comme celui des imprimantes (de 327 à 313). **Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par la FINUL pour aligner son parc informatique sur les coefficients standard et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de suivre la situation**.

47. Dans le document budgétaire, le Secrétaire général explique également que la Force est en pleine transition, puisqu'elle se sépare progressivement de ses parcs informatiques physiques en faveur d'une architecture client léger. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 80 postes de travail virtuels avaient été déployés au 19 mars 2013. Il était prévu que le stock actuel de postes de travail virtuels soit entièrement déployé pour septembre 2013, date pour laquelle une quantité équivalente d'ordinateurs de bureau aurait été retirée. Le Comité a également été informé que la virtualisation des postes de travail présente notamment l'avantage de permettre la gestion centralisée des ressources, de réduire l'hétérogénéité des services offerts aux clients, d'améliorer le réseau et la sécurité des données et d'abaisser la consommation d'énergie. **Le Comité consultatif félicite la Force des efforts qu'elle fait pour rationaliser son infrastructure informatique en virtualisant ses postes de travail afin de réduire les coûts de ses prestations et d'en améliorer la qualité. Les informations sur les avantages de cette initiative et sur les économies réalisées par ce biais devraient être communiquées dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2013/14**.

48. Au paragraphe 15 du document budgétaire, le Secrétaire général explique qu'en 2013/14, la FINUL et l'UNSCOL accueilleront la phase pilote d'Umoja-Démarrage. Il est prévu de mettre en service la phase pilote d'Umoja-Démarrage au cours de l'été 2013. Le personnel de la FINUL se connectera aux serveurs Umoja situés dans le Centre de services mondial à Brindisi (Italie) au moyen des lignes louées au Moyen-Orient. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a pris connaissance de l'avancement de la mise en service

d'Umoja à la FINUL. En gros, les préparatifs du quatrième cycle de collecte de données pour simulations et des essais d'intégration de produits étaient en cours, de même que ceux de la période de transition/migration, qui devaient démarrer dans la troisième semaine de juin. Les activités de communication et de sensibilisation se poursuivaient, tout comme la réorganisation de l'effectif et des processus-métier. Le Comité a fait des observations plus détaillées sur la mise en service d'Umoja dans les missions sur le terrain, y compris sur les enseignements pertinents à tirer de la phase pilote à la FINUL dans son rapport à paraître sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/780).

4. Questions diverses

Formation

49. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 1 000 000 dollars, soit 63 600 dollars au titre des consultants, 388 700 dollars au titre des voyages et 547 700 dollars au titre des honoraires, fournitures et services (A/67/747, par. 81). Il est indiqué, au paragraphe 77 du document budgétaire que le recours accru à des formations organisées en interne, en ligne et au plan régional devrait permettre de faire des gains d'efficience d'un montant de 89 000 dollars au chapitre des voyages au titre de la formation. Le Secrétaire général souligne que grâce aux économies prévues, le montant total demandé pour les voyages au titre de la formation pour 2013/14 a diminué de 17 % par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2012/13.

Détection des mines et déminage

50. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élèvent à 1 215 400 dollars. Comme indiqué au paragraphe 85 du document budgétaire, ce montant couvre les dépenses afférentes au personnel contractuel de l'Équipe pour l'appui à la lutte antimines (4 personnes recrutées sur le plan international et 6 personnes recrutées sur le plan national), ainsi que les dépenses de réinstallation et les frais de voyage pris en charge au titre d'un accord passé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'Équipe pour l'appui à la lutte antimines appuie la FINUL et lui permet de réaliser des opérations de déminage dans la zone d'opérations; pour ce faire, elle organise la prévalidation et la validation de l'appui à la formation, le contrôle de la qualité, la prestation de conseils techniques et des réunions d'information sur la sécurité, en cas de besoin. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant total de 1 215 400 dollars se répartissait comme suit : 1 042 500 dollars de dépenses de personnel, 82 900 de dépenses opérationnelles et 90 000 dollars réservés à la commission de l'UNOPS (5 %) pour services d'appui et de la gestion. La commission de gestion a été mise en recouvrement parce que l'UNOPS était un agent d'exécution de la FINUL pour les activités de déminage et assumait de ce fait les frais administratifs liés au projet. L'ONU versait les fonds à l'UNOPS en quatre tranches, contre présentation par celui-ci de rapports financiers et techniques trimestriels satisfaisants sur la mise en œuvre du projet.

51. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que l'on comptait pour l'heure quatre pays fournisseurs de contingents détachant des unités de déminage à la FINUL, soit 9 équipes de déminage, 1 équipe de

déminage mécanique, 3 équipes de neutralisation des explosifs et 4 équipes médicales. Le Comité a également été informé que l'Équipe pour l'appui à la lutte antimines participait, en moyenne, à une formation de prévalidation de 5 jours et à une évaluation de validation de 2 jours, par unité de déminage de la FINUL, pour 9 à 12 pays fournisseurs de contingents et pour chaque exercice budgétaire. Les unités de déminage militaires étaient relevées tous les 4 à 12 mois. L'Équipe faisait également au moins une visite de contrôle de la qualité par semaine dans tous les sites de déminage pour vérifier l'application des normes internationales de la lutte antimines, des normes nationales de la lutte antimines pour le Liban et des procédures opérationnelles permanentes propres aux pays fournisseurs de contingents. Le Comité consultatif a fait des observations plus détaillées sur les activités de détection de mines et de déminage dans son rapport à paraître sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/780).

Projets à effet rapide

52. Pour l'exercice 2013/14, le Secrétaire général propose de dépenser, au titre des projets à effet rapide, un montant estimatif de 500 000 dollars, lequel permettrait d'exécuter 25 projets destinés à améliorer la vie des populations locales dans la zone d'opérations de la FINUL, soit 10 projets visant à étendre l'autorité de l'État, éduquer et renforcer les capacités en matière civique, 7 projets liés à la gestion des conflits et au renforcement de la confiance et 8 projets pour l'accès aux services de base. Dans le document budgétaire, le Secrétaire général estime qu'il est absolument essentiel que la FINUL continue de manifester son soutien à la population locale dans la zone d'opérations tout entière (A/67/747, par. 86 et 87). **Le Comité consultatif souligne l'importance des projets à effet rapide pour améliorer les relations entre la Force et la population locale, et espère que la FINUL mettra en œuvre sans retard l'ensemble des projets qu'il est prévu d'exécuter**.

Initiatives écologiques

53. Le Comité consultatif relève, à la lecture du rapport sur l'exécution du budget de la Force que, durant l'exercice 2011/12, la FINUL a continué de mettre en œuvre des initiatives écologiques, notamment la collecte et la revalorisation des matières recyclables ainsi que la construction de centres d'épuration et l'installation de panneaux solaires (A/67/631, par. 22). Le Comité relève en outre que, conformément à la décision d'intégrer des mesures de protection de l'environnement dans toutes les phases des activités de la FINUL, le Secrétaire général propose de renforcer le Groupe de gestion de l'environnement en réaffectant deux postes, dont les titulaires seraient chargés de faire des évaluations environnementales continues dans tous les sites et toutes les installations de la mission, de manière à réduire autant que faire se peut l'impact des activités de la Force sur l'environnement dans le pays (A/67/747, par. 75). Sur sa demande, le Comité consultatif a eu communication du détail de toutes les mesures de protection de l'environnement prévues pour l'exercice 2013/14. **Le Comité consultatif se félicite des mesures qui sont prises ou qu'il est prévu de prendre pour atténuer l'empreinte écologique de la FINUL**.

V. Conclusion

54. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 sont indiquées au paragraphe 53 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/631). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 167 400 dollars, ainsi que les recettes diverses et les ajustements de cet exercice, soit 6 504 600 dollars, soient portés au crédit des États Membres**.

55. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 106 du rapport sur le budget de la Force (A/67/747). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 484 558 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, et mette en recouvrement, pour la période allant du 1er juillet au 31 août 2013, un montant de 80 759 800 dollars. Le Comité recommande que, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 août 2013, l'Assemblée générale mette en recouvrement un montant de 403 799 000 dollars pour la période allant du 1er septembre 2013 au 30 juin 2014**.

Documentation

- Exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/631)
- Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/747)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/67/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/66/718/Add.4)
- Résolutions 65/303 et 66/277 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1701 (2006) et 2064 (2012) du Conseil de sécurité

Annexe

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : récapitulatif par composante des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
Direction exécutive et administration					
Bureau du commandant de la Force					
Postes	-1	D-2	Commandant adjoint de la Force	Transfert	Bureau du commandant adjoint de la Force
	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transfert	Bureau du commandant adjoint de la Force
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du commandant adjoint de la Force
	+1	AN	Coordonnateur	Réaffectation	Section des services médicaux
	-1	GN	Assistant aux services linguistiques	Poste supprimé	
	-3				
Bureau du commandant adjoint de la Force					
Postes	+1	D-2	Commandant adjoint de la Force	Transfert	Bureau du commandant de la Force
	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transfert	Bureau du commandant de la Force
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du commandant de la Force
	+3				
Section des affaires juridiques					
Postes	+1	P-4	Juriste	Poste reclassé	P-3 à P-4
	-1	P-3	Juriste	Poste reclassé	P-3 à P-4
	+1	P-3	Juriste	Création de poste	
	+1				
Cellule d'analyse conjointe de la Mission					
Postes	-1	P-5	Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission	Transfert	Composante opérations
	-2	P-4	Analyste de l'information	Transfert	Composante opérations
	-2	P-3	Analyste de l'information	Transfert	Composante opérations
	-1	SM	Assistant administratif (base de données)	Transfert	Composante opérations

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
	-2	GN	Assistant aux services linguistiques	Transfert	Composante opérations
	-8				
Composante 1: opérations					
Cellule d'analyse conjointe de la Mission					
Postes	+1	P-5	Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission	Transfert	Direction exécutive et administration
	+2	P-4	Analyste de l'information	Transfert	Direction exécutive et administration
	+2	P-3	Analyste de l'information	Transfert	Direction exécutive et administration
	+1	SM	Assistant administratif (base de données)	Transfert	Direction exécutive et administration
	+2	GN	Assistant aux services linguistiques	Transfert	Direction exécutive et administration
	+8				
Bureau des affaires civiles					
Postes	+1	P-5	Spécialiste des affaires civiles (hors classe)	Poste reclassé	P-4 à P-5
	-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Poste reclassé	P-4 à P-5
	+1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Section des finances
	+1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Section des services médicaux
	+4	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1re classe)	Création de poste	
	+6				
Groupe du VIH/sida					
Postes	+1	P-4	Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida	Transfert	Composante appui
	+1	P-2	Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida	Transfert	Composante appui
	+1	SM	Formateur	Transfert	Composante appui
	+1	AN	Formateur/conseiller	Transfert	Composante appui
	+1	GN	Assistant (formation/conseil)	Transfert	Composante appui
	+5				
Composante 2: appui					
Équipe Déontologie et discipline					
Postes	+1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation de poste	
	+1	P-2	Fonctionnaire chargé des rapports	Transformation de poste	

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
	+1	SM	Assistant administratif	Transformation de poste	
	+3				
Emplois de temporaire	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation de poste	
	-1	P-2	Fonctionnaire chargé des rapports	Transformation de poste	
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation de poste	
	-3				
Section de la sécurité					
Postes	-1	P-2	Agent responsable de la sécurité	Transformation de poste	
	+1	SM	Agent responsable de la sécurité	Transformation de poste	
	-1	SM	Agent responsable de la sécurité	Transformation de poste	
	+1	AN	Agent responsable de la sécurité	Transformation de poste	
	–				
Division de l'appui à la mission					
Bureau du Directeur de l'appui à la mission					
Groupe de la mise aux normes et du suivi					
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la mise aux normes et du suivi	Transformation de poste	
	+1	SM	Spécialiste de la mise aux normes et du suivi	Transformation de poste	
	–				
Section du budget					
Postes	-1	P-5	Chef du budget	Poste supprimé	
	-1	P-4	Fonctionnaire du budget	Transfert	Section du budget et des finances
	-1	SM	Assistant (budget)	Transfert	Section du budget et des finances
	-3	GN	Assistant (budget)	Transfert	Section du budget et des finances
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	Section du budget et des finances
	-7				

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
Section du budget et des finances					
Postes	+1	P-5	Fonctionnaire en chef du budget et des finances	Transfert	Section des finances
	+1	P-4	Fonctionnaire du budget	Transfert	Section du budget
	+1	P-4	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section des finances
	+1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section des finances
	+5	SM	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances
	+1	SM	Assistant (budget)	Transfert	Section du budget
	+1	SM	Caissier	Transfert	Section des finances
	+1	AN	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1re classe)	Transfert	Section des finances
	+1	GN	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	Section des finances
	+2	GN	Assistant (registre)	Transfert	Section des finances
	+3	GN	Assistant (budget)	Transfert	Section du budget
	+14	GN	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances
	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	Section du budget
	+33				
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission					
Postes	+1	D-1	Directeur adjoint de l'appui à la mission	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+1	P-5	Chef adjoint des Services d'appui intégrés	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+1	P-4	Conseiller du personnel	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
	+1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
	+1	SM	Assistant du Conseiller du personnel	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+2	GN	Adjoint aux questions de qualité de vie	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
	+1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
	+2	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	+11				
Services administratifs					
Bureau du Chef des services administratifs					
Postes	-1	D-1	Chef des services administratifs	Poste supprimé	

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
	-1	P-4	Conseiller du personnel	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	SM	Assistant du Conseiller du personnel	Poste supprimé	
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-2	GN	Adjoint aux questions de qualité de vie	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	GN	Assistant d'équipe	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-8				
Groupe du VIH/sida					
Postes	-1	P-4	Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida	Transfert	Composante opérations
	-1	P-2	Conseiller (VIH/sida)	Transfert	Composante opérations
	-1	SM	Formateur	Transfert	Composante opérations
	-1	AN	Formateur/conseiller	Transfert	Composante opérations
	-1	GN	Assistant (formation/conseil)	Transfert	Composante opérations
	-5				
Section du personnel civil					
Postes	-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Poste supprimé	
	-1	SM	Administrateur de base de données	Poste supprimé	
	-3				
Section des finances					
Postes	-1	P-5	Fonctionnaire en chef du budget et des finances	Transfert	Section du budget et des finances
	-1	P-4	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section du budget et des finances
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section du budget et des finances
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Bureau des affaires civiles
	-5	SM	Assistant (finances)	Transfert	Section du budget et des finances
	-1	SM	Assistant (finances)	Poste supprimé	

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
	-1	SM	Caissier	Transfert	Section du budget et des finances
	-1	AN	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1re classe)	Transfert	Section du budget et des finances
	-17	GN	Assistant	Transfert	Section du budget et des finances
	-29				
Section des achats					
Postes	-1	GN	Assistant (achats)	Poste supprimé	
	-1				
Section des services généraux					
Postes	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-3	GN	Assistant (maintenance)	Poste supprimé	
	-1	GN	Assistant (réception et inspection)	Poste supprimé	
	-1	GN	Assistant d'équipe (voyages)	Poste supprimé	
	-7	GN	Assistant (réception et inspection)	Transfert	Section de la gestion du matériel
	-13				
Services d'appui intégrés					
Bureau du Chef des services d'appui intégrés					
Postes	-1	D-1	Directeur des services d'appui intégrés	Réaffectation	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	P-5	Chef adjoint des services d'appui intégrés	Réaffectation	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-1	P-3	Logisticien	Poste supprimé	
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-2	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-6				
Section de la gestion du matériel					
Postes	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection	Transfert	Section des services généraux
	-1	SM	Fonctionnaire chargé du contrôle du matériel et des stocks	Poste supprimé	

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
	-2	GN	Assistant (cession du matériel)	Poste supprimé	
	+7	GN	Assistant (réception et inspection)	Transfert	Section des services généraux
	+5				
Section des approvisionnements					
Postes	-1	SM	Fonctionnaire chargé des carburants	Poste supprimé	
	-1				
Section des services médicaux					
Postes	-1	P-3	Médecin	Réaffectation	Bureau des affaires civiles
	-1	AN	Pharmacien	Réaffectation	Bureau du commandant de la Force
	-2				
Section du contrôle des mouvements					
Postes	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Poste supprimé	
	+3	GN	Chauffeur/assistant aux services linguistiques	Réaffectation	Centre des opérations logistiques conjointes
	+2				
Section du génie					
Postes	-1	P-4	Ingénieur	Transfert	Service régional des technologies de l'information et des communications (Groupe de la gestion de l'environnement)
	-2	SM	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Poste supprimé	
	-1	AN	Assistant génie	Transfert	Service régional des technologies de l'information et des communications (Groupe de la gestion de l'environnement)
	-3	GN	Maçon	Poste supprimé	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Service régional des technologies de l'information et des communications (Groupe de la gestion de l'environnement)
	-8				

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
Centre des opérations logistiques conjointes					
Postes	-1	SM	Assistant (soutien logistique)	Poste supprimé	
	-10	GN	Assistant aux services linguistiques	Poste supprimé	
	-2	GN	Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	Service régional des technologies de l'information et des communications
	-3	GN	Chauffeur/Assistant aux services linguistiques	Réaffectation	Section du contrôle des mouvements
	-16				
Section des transports					
Postes	-1	P-5	Chef des transports	Poste supprimé	
	-2	SM	Assistant (transports)	Poste supprimé	
	-5	GN	Assistant administratif	Poste supprimé	
	-8				
Service régional des technologies de l'information et des communications					
Postes	+1	P-4	Ingénieur	Transfert	Section du génie (Groupe de la gestion de l'environnement)
	-1	SM	Assistant administratif	Poste supprimé	
	-1	SM	Assistant stocks et fournitures	Poste supprimé	
	-1	SM	Assistant informaticien	Poste supprimé	
	-1	SM	Technicien des télécommunications	Transformation de poste	
	+1	AN	Assistant génie	Transfert	Section du génie (Groupe de la gestion de l'environnement)
	+1	AN	Technicien des télécommunications	Transformation de poste	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section du génie (Groupe de la gestion de l'environnement)
	-2	GN	Assistant (maintenance)	Poste supprimé	
	+2	GN	Assistant (environnement)	Réaffectation	Centre des opérations logistiques conjointes
	–				

Total

Personnel recruté sur le plan international	-18
Personnel recruté sur le plan national	-23

Unité administrative	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*De/à*
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international	-3				
Total	**-44**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.